

## PV de la séance du Comité de Verco R2 du 26.6.2020

### 1. Nouvel état des cotisations

95 personnes ont actuellement payé (4'750 francs) dont une demi-dizaine de nouveaux membres. 13 personnes n'ont pas encore versé leurs cotisations. Andreas va leur envoyer un rappel.

### 2. SA Tourisme Vercorin

- Le projet du Creux de Lavioz est assez avancé. Cet endroit sera destiné prioritairement aux familles et aux enfants. Voici une liste des infrastructures prévues :
  - Tapis roulant couvert, en plusieurs étapes, pour le ski et le vélo
  - Passage du haut du tapis roulant pour pouvoir facilement rejoindre la station de la télécabine
  - Escalier roulant à côté de la maison Belle-Crête pour rejoindre le Creux de Lavioz depuis la Résidence/station de la télécabine
  - Installation de rails pour une luge mécanique
  - Pataugeoire avec de l'eau de bisse
  - Installation de gradins vers le tennis pour des spectacles
  - Mur de grimpe /de glace à côté du restaurant
  - Le minigolf serait également déplacé au Creux du Lavioz
- Le projet des Avouintsettes (terrain de jeu derrière Virage sport) serait destiné au sport (foot, hockey, bowling etc). Certains membres du CA préféreraient qu'il reste une zone de détente. Les travaux seront beaucoup plus conséquents que ceux du Creux de Lavioz. La réflexion se poursuit donc.
- Dans l'ensemble, le projet du Creux du Lavioz semble assez raisonnable et conforme aux propositions des uns et des autres.
- En revanche, pour des projets plus conséquents, il est indispensable de les compléter par un bilan énergétique, chose qui n'a pas été présentée par la commune.
- Jacques nous informe que le tapis roulant pour monter au Crêt du Midi sera construit cet été. Une fois de plus, la question du bilan énergétique a été soulevée...d'une manière un peu énergique ! A ce sujet a été également rappelée l'installation assez récente d'un réseau à gaz à Vercorin quand, un peu partout ailleurs en Suisse, on essaie de remplacer le gaz par des sources d'énergie renouvelable.

### 3. Taxes d'eau, d'ordure et d'égouts

Sur la base des informations de la commune du Val d'Anniviers, les taxes de Vercorin sont environ 200 francs supérieures à celles du Val d'Anniviers (700-800 francs vs. 550 francs). La différence s'explique par la part variable qui est à 30% du montant des résidents permanents dans la commune du Val d'Anniviers. C'est un geste qui a toute

son importance sur le plan symbolique. Nous allons aborder cette problématique lors de notre prochaine rencontre avec les autorités Communales.

#### 4. Divers

- Le carnet avantage – 20 bons à 2 francs par pièce et non cumulables – ne nous semble pas constituer une solution heureuse. Si on prend l'exemple d'un repas de famille de 150 francs pour ensuite recevoir une réduction de 2 francs frôle le ridicule et fait penser à des tickets de rationnement ! Ce carnet est valable jusqu'au 31 octobre et il nous semble urgent de trouver une autre solution.
- La SD se réunira le 17 juillet et Martine nous y représentera.
- La réunion des R2 avec le préfet aura lieu le 4 juillet et Michka nous représentera.
- Chaque R2 qui loue son bien doit payer, en plus de la taxe de séjour, une taxe de la promotion touristique ce qui ne l'incite évidemment pas à louer son appartement. Autre sujet à discuter lors de la prochaine rencontre avec la Commune.
- Il serait souhaitable que la Commune veille à ce que le chemin du tour du Mont reste accessible depuis le haut du Mont en gardant praticable les petits sentiers existants.

5. Prochain comité : **vendredi 31 juillet à 20 heures** à la **Bergère** (la salle bourgeoise est occupée !!)

Cordialement et bon début d'été

Andreas